

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Management des risques technologiques et professionnels

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et agrosiences

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Management des risques technologiques et professionnels (MRTP)*, créée en 2006, a pour objectif de former des professionnels dans les domaines de la sécurité au travail et de l'environnement avec deux spécialités :

- *Risques technologiques d'origine nucléaire et impact sanitaire ;*
- *Étude d'impacts sur l'environnement : eau, air, sols, déchets.*

La formation, uniquement ouverte en formation continue par contrat de professionnalisation, est complètement délocalisée au pôle formation des industries technologiques, sous les directives de l'Association pour la formation des professionnels de l'industrie de Vaucluse (AFPI84).

Elle offre la possibilité, moyennant un accord avec l'entreprise d'accueil de l'alternant, d'acquérir la double compétence nucléaire/environnement (la deuxième spécialité étant alors considérée comme une unité d'enseignement (UE) et d'ouverture).

Les enseignements se répartissent en 380 heures de tronc commun et 140 heures de spécialités avec un rythme moyen d'alternance de deux semaines de formation théorique à l'AFPI84 et trois semaines en entreprise, ce qui représente au total 48 % du temps passé dans les locaux de l'AFPI84 (520 heures en tenant compte des deux UE spécifiques de 70 heures par spécialité et se déroulant au deuxième semestre) et 52 % en entreprises (560 heures).

Analyse

Objectifs

Le programme des enseignements, élaboré en partenariat avec l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et les industriels concernés par la gestion des risques industriels et technologiques, prévoit une part très importante d'enseignement sous forme de cours et de travaux dirigés, souvent en forme de groupes-projets, mais non identifiés comme des projets tuteurés. Ils concernent les risques d'origine physique, chimique, ainsi que les risques d'incendie et d'explosion et leur cadre réglementaire (ICPE, Installation classée pour la protection de l'environnement, et ERP, Etablissements recevant du public, partie législative de la sécurité au travail).

Les enseignements dispensés, ainsi que les compétences scientifiques et techniques attendues, correspondent aux métiers visés, comme ingénieur hygiène, sécurité et environnement (HSE), ingénieur démantèlement sûreté procédé, responsable qualité sécurité environnement, coordinateur sécurité et sont parfaitement décrits aussi bien dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) que dans la maquette pédagogique.

Le diplôme ouvre également l'accès aux concours de la fonction publique d'état ou territoriale (catégories A et B) et notamment au concours de sapeur-pompier professionnel.

Organisation

La formation est uniquement ouverte en alternance, soit 52 % du temps passé en entreprises (560 heures) et 48 % dans les locaux de l'AFPI84 (520 heures en tenant compte des 2 UE spécifiques de 70 heures par spécialité et se déroulant au deuxième semestre), le rythme de l'alternance étant en moyenne de deux semaines de formation théorique à l'AFPI84 et trois semaines en entreprise. Aucun enseignement ne se déroule à l'université.

Cette alternance se déroule uniquement en formation continue par contrat de professionnalisation, les responsables précisant que l'alternance par apprentissage n'est pas possible, sans en préciser les raisons, malgré une affirmation contraire dans la fiche RNCP.

Les enseignements se répartissent en 380 heures de tronc commun et 140 heures de spécialités.

Positionnement dans l'environnement

La formation est issue d'un partenariat entre l'UAPV et l'AFPI84, centre de formation continue mis en place par l'UIMM. Cette collaboration a fait l'objet d'un accord cadre de partenariat entre l'UAPV et l'UIMM Vaucluse en 2005. Un comité de pilotage définissant les actions communes à l'UAPV et à l'UIMM Vaucluse a été mis en place pour la mise en œuvre de la licence et n'a plus aujourd'hui de rôle réel dans le suivi de la licence. Il a été remplacé par un conseil de perfectionnement mais qui n'est plus actif.

La licence professionnelle est intégrée dans le domaine sciences, technologies et santé (STS) de l'UAPV, mais l'UFR (unité de formation et de recherche) Droit, économie, gestion de l'UAPV a aussi mis en place une licence professionnelle *Management sécurité gestion des risques*, plus spécifiquement destinée aux établissements recevant du public. Aucun élément dans le dossier n'est apporté sur le risque de chevauchement de ces deux licences de la même université.

En revanche le dossier situe parfaitement la licence professionnelle *MRTP* dans les formations en licence professionnelle relevant des métiers hygiène et sécurité et proposées dans le sud de la France. Elles sont au nombre de cinq :

- *Protection de l'environnement* (Université de Montpellier),
- *Métiers de la qualité* (Université de Toulon et du Var),
- *Sécurité des biens et personnes* (Aix Marseille Université),
- *Sécurité des biens et personnes* (Université Toulouse III),
- *Métiers 3D* (Université de Nîmes), secteurs du démantèlement, du désamiantage, de la dépollution et des déchets.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est sous la responsabilité d'un maître de conférences de l'université. Le responsable a changé en 2015 mais appartient toujours au domaine de la mécanique. Il est en lien avec un correspondant au niveau de l'AFPI84.

Cette équipe n'est pas équilibrée : la part des enseignements assurés par des professionnels est à un niveau rarement atteint. En effet, les enseignants chercheurs assurent 20 % des enseignements (fondamentaux comme électricité, mécanique des fluides, thermodynamique) et les 80 % restants, dans le cœur de métier, sont apportés par des intervenants exerçant une activité dans des entreprises locales (CEA, AREVA, SITA, SDIS84, Airbus Helicopters, CYPRES, TEC Industries) ou des intervenants ayant un domaine d'expertise particulier en adéquation avec les objectifs professionnels de la licence professionnelle (juristes, conseillers en hygiène et sécurité ou consultants issus notamment de GDF).

La maquette pédagogique ne fait apparaître aucun enseignement transversal, comme la connaissance de l'entreprise ou l'apprentissage d'une langue.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Avec une capacité de 28 étudiants, la licence professionnelle accueille en moyenne une vingtaine d'étudiants mais depuis quelques années les responsables mettent en évidence un manque d'attractivité avéré qui se traduit par un faible nombre d'étudiants en 2015 (11).</p> <p>Le responsable de la formation, avec son équipe, essaie de renforcer la communication autour de cette licence que ce soit dans les différents salons d'étudiants, auprès des étudiants d'IUT (Institut universitaire de technologie), comme ceux du département HSE, tout en actualisant les documents de présentation, y compris les documents officiels comme le fiche RNCP. Il déplore l'augmentation de concurrence dans le domaine, avec l'émergence d'autres formations sur les mêmes créneaux, dont les cinq déjà cités.</p> <p>Pour augmenter cette attractivité, il fait état également d'une reprise en main par le responsable de l'APFI84 de toute la première phase de recrutement en termes de pré-inscription, ce qui est surprenant pour une formation universitaire.</p> <p>Les étudiants inscrits possèdent en moyenne pour 2/3 un Diplôme universitaire de technologie (DUT), 1/3 un Brevet de technicien supérieur (BTS) et un ou deux étudiants intègrent la formation avec une deuxième année de licence (L2).</p> <p>La formation affiche un excellent taux de réussite de pratiquement 100 % sur les années d'évaluation.</p> <p>L'enquête sur l'insertion est réalisée à 30 mois par l'université avec un taux de réponses de 50 % et maintenant en interne (à 6 mois - sortis en 2015) avec un taux de réponses de 80 %. Pour les enquêtes menées par l'université, le taux d'insertion professionnelle était compris entre 70 % et 90 %, essentiellement en CDI (contrat à durée indéterminée) et en adéquation avec le diplôme, et 10 % de poursuite d'études. En revanche l'enquête interne fait état d'une forte hausse des poursuites d'études (53 %), une insertion professionnelle de 35 % et aucun étudiant en recherche d'emploi. Ce taux de poursuite d'études, dans différents masters et en licence de physique, est trop élevé pour une licence professionnelle.</p>
Place de la recherche
<p>Le seul contact des étudiants avec la recherche se fait à travers les enseignants chercheurs intervenant dans la formation et l'invitation de l'université à assister aux courtes conférences grand public de vulgarisation scientifique « Midisciences » qu'elle organise. Cette dernière initiative, relativement rare dans le cadre d'une licence professionnelle, est à souligner positivement.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est apportée par le nombre important de professionnels (dont les compétences sont en cohérence avec l'objet de la formation) qui interviennent dans la formation, le fonctionnement par alternance qui laisse une place importante à la professionnalisation et les objectifs très bien décrits dans la maquette pédagogique ou la fiche RNCP. Cependant les responsables précisent que cette fiche n'est plus d'actualité compte tenu des aménagements de programme qu'ils sont en train d'opérer et de la description qui sera faite sous forme de compétences à acquérir.</p> <p>L'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel repose uniquement sur l'accompagnement de la conseillère en formation de l'AFPI84 pendant la recherche de l'entreprise mais le relais par le corps enseignant n'est pas assuré pendant la formation. Il n'est fait mention d'aucun portefeuille de compétences, seul un carnet de liaison de l'alternant permet de faire le lien entre les tuteurs respectifs de la formation et de l'entreprise d'accueil.</p>
Place des projets et des stages
<p>Le caractère d'alternance est parfaitement géré par l'équipe responsable. Un tuteur universitaire et un maître de stage suivent l'évolution de l'alternant tout au long de l'année avec deux rencontres officielles <i>in situ</i> et via un carnet de liaison, rempli à la fin de chaque période d'entreprise et d'enseignement. Une liste d'exemples de missions confiées aux étudiants dans quatre entreprises est transmise et permet de d'apprécier leur cohérence avec les objectifs de la formation. Il en est de même avec une liste transmise des sujets de stage donnés aux alternants pendant la période en entreprises.</p> <p>L'évaluation de ces périodes en entreprise se fait à travers la présentation par l'étudiant d'un mémoire et d'un exposé devant un jury composé d'enseignants et de représentants du milieu professionnel.</p>

<p>Mais il n'est fait état d'aucun projet tuteuré et la formation mélange stage et projet tuteuré, comme le font remarquer les responsables. L'évaluation des étudiants dans ce cas ne répond pas à l'arrêté de 1999, même si les responsables précisent qu'il leur est facile de découper au long de l'année cette période de stage en projet+stage.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Si le caractère d'alternance est difficilement conciliable avec la mobilité sortante, la formation n'est pas réceptive à la mobilité entrante malgré des incitations et mesures prises par l'université. Seul un candidat roumain a été accueilli pendant la période d'évaluation, mais le dossier ne précise pas s'il est allé jusqu'au bout de sa formation.</p> <p>Dans le cadre des enseignements transversaux, aucun enseignement de langue, anglais par exemple, n'est mentionné dans la maquette pédagogique, tandis que la fiche RNCP et le supplément au diplôme en font état : « Connaître l'anglais conversationnel et technique en lien avec les risques ». Ce qui est tout aussi surprenant c'est que les responsables annoncent un module de 25 heures d'anglais dans le paragraphe « modalités d'enseignement ». La qualité de rédaction du dossier est donc faible sur ce point.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Après une première phase de pré-inscription pilotée par l'AFPI84, une commission d'admissibilité mixte UAPV/AFPI84 statue sur la recevabilité des candidatures et ne se prononce définitivement qu'à la fin du mois d'octobre sur l'admission qui reste subordonnée à l'obtention d'un contrat de professionnalisation. Une majorité des étudiants recrutés est titulaire d'un DUT ; les autres d'un BTS. Le futur étudiant bénéficie de l'accompagnement d'une conseillère en formation de l'AFPI84 pendant la recherche de l'entreprise. Le dossier ne précise pas les conditions d'accueil possibles des étudiants n'ayant pu signer un contrat de professionnalisation fin octobre.</p> <p>Les responsables précisent que, compte tenu du caractère d'alternance de la formation, il est difficile de proposer des dispositifs d'aide à la réussite en présentiel, bien que l'alternance ne soit pas incompatible avec un tel dispositif. Le taux de réussite étant excellent, on peut comprendre qu'une telle démarche n'apparaisse pas comme prioritaire pour l'instant.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>La formation n'est proposée qu'en formation continue par contrat de professionnalisation. Les responsables insistent sur le module de 25 heures d'apprentissage de l'anglais qui ne figure pas dans la maquette pédagogique.</p> <p>Le dossier mentionne bien et détaille parfaitement tous les dispositifs mis en place par l'université pour l'obtention du diplôme par validation des acquis professionnels (VAP) ou validation des acquis de l'expérience, mais aucun détail n'est donné sur l'application à la licence professionnelle <i>MRTP</i> si ce n'est l'inscription en VAP de 2 étudiants en 2012. De même le dossier décrit les dispositifs relatifs au numérique mis en place par l'université, cellule TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), plateforme PARTAGE, mais les responsables constatent que les enseignants font peu appel aux outils numériques proposés par l'université.</p> <p>La formation est accessible aux personnes en situation de handicap avec une aide de la cellule handicap de l'UAPV.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>L'évaluation des étudiants se fait par contrôle continu suivant les modalités conformes aux directives de l'université. La moyenne de 10 est requise dans l'ensemble des UE théoriques avec compensations possibles entre elles. La moyenne de 10 est également requise dans la seule UE pratique constituée par le stage ce qui n'est pas conforme à l'arrêté de 1999 puisqu'elle doit être constituée d'une UE stage et d'une UE projet tuteuré. L'attribution des coefficients et des ECTS (european credit transfer system) par UE varient entre 4 et 6 avec un ratio conforme à l'arrêté de 1999.</p> <p>Le jury est composé des membres de l'équipe pédagogique appartenant à l'UAPV et d'intervenants du monde professionnel. Leur nombre n'est pas précisé. Il se réunit à chaque fin de semestre afin d'examiner les résultats théoriques des candidats. Le dossier ne précise pas si c'est le même jury qui délivre le diplôme après étude des résultats théoriques et pratiques.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Compte tenu du caractère d'alternance de cette licence, un livret de l'étudiant permet de faire le lien entre les formations théoriques dispensées à l'APFI84 et les formations pratiques dans l'entreprise.</p> <p>Mais tous les documents, maquette pédagogique, fiche RNCP, supplément au diplôme de la licence professionnelle <i>MRTP</i> n'abordent pas le contenu des enseignements en termes de compétences et les responsables indiquent qu'une réflexion est en cours, au niveau de l'université, pour faire apparaître dans chaque formation les compétences transverses et spécifiques.</p>
Suivi des diplômés
<p>Une enquête officielle menée par la Maison de l'orientation et de l'insertion (MOI) de l'université permet de suivre les diplômés 30 mois après l'obtention du diplôme, avec un taux de réponses proche de 50 % pour cette formation.</p> <p>Depuis 2015 une enquête à 6 mois, réalisée par l'AFPI84, avec un taux de réponses de 80 %, permet de mieux cerner l'insertion des diplômés de la licence professionnelle <i>MRTP</i>. Les responsables pensent que ce taux de réponse est élevé parce que cette enquête est réalisée par une personne connue et que les diplômés se sentent intégrés au sein de l'APFI84, et « leur appartenance à l'université est toute relative dans la mesure où ils n'y vont pour ainsi dire jamais », ajoutent-ils !</p> <p>En effet les résultats donnés ci-dessus mettent en évidence qu'aucun étudiant n'est en recherche d'emploi après 6 mois et que 53 % d'entre eux poursuivent des études dans différents masters et en licence de physique, ce qui est trop élevé pour une licence professionnelle.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il n'existe actuellement pas de conseil de perfectionnement, l'université ayant seulement demandé depuis 2015 aux formations d'en constituer un. Toutefois, lors de la création de la licence professionnelle <i>MRTP</i> en 2006, un conseil de perfectionnement avait été constitué mais il n'a réellement fonctionné que pendant deux ans. Les contours du futur conseil sont déjà définis mais il ne s'est pas encore réuni et le dossier affirme que la composition de ce conseil doit être validée par le conseil d'administration de l'AFPI84, rien n'est précisé quant à une validation par l'université.</p> <p>De même l'évaluation des enseignements par les étudiants est en cours de réflexion au sein de l'université. Au niveau de la licence professionnelle <i>MRTP</i>, un questionnaire d'autoévaluation de la formation par les alternants a été mis en place en 2015-2016, dont le détail est fourni dans le dossier. Ces premiers résultats ont conduit à une évaluation sévère par les alternants de certains intervenants, obligeant les responsables à faire évoluer les programmes dès la rentrée 2016.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Licence bien implantée dans le secteur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, par des interactions fortes avec les entreprises et les organismes dédiés.
- Bon suivi de l'alternance.
- Excellent taux de réussite.

Points faibles :

- Formation fortement déconnectée du monde universitaire.
- Absence de projet tuteuré.

- Absence d'enseignement de langue étrangère dans la maquette pédagogique.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Absence de dispositif ou de passerelle permettant d'accueillir les étudiants n'ayant pas trouvé de contrat de professionnalisation fin octobre.
- Fort taux de poursuite d'études (56 %) pour une licence professionnelle.
- Aucun dispositif d'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel.
- Dispositif d'évaluation des enseignements insuffisant.

Avis global et recommandations :

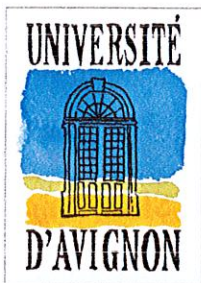
La licence professionnelle *MRTP*, ouverte uniquement en alternance sous contrat de professionnalisation et dont l'objectif est de former des professionnels dans les domaines de la sécurité au travail et de l'environnement, remplit son rôle auprès des industriels avec lesquels des partenariats ont été tissés, même si des conventions n'ont pas été signées.

En revanche son fonctionnement, entièrement délocalisée au pôle formation des industries technologiques, sous les directives de l'AFPI84, est très éloigné de l'université à laquelle elle est rattachée et, *de facto*, ne répond pas aux critères standards d'une formation universitaire de ce type.

Il serait nécessaire de revoir son fonctionnement en ce qui concerne la conformité à l'arrêté de 1999 des licences professionnelles, l'accompagnement des étudiants, l'utilisation des outils numériques, la mise en place d'un réel conseil de perfectionnement. L'équipe pédagogique devrait également s'interroger sur le fort taux de poursuites d'études.

Enfin la question reste posée du doublon qui peut apparaître au sein de la même université avec une licence professionnelle *Management sécurité gestion des risques* appartenant à l'UFR Droit, économie, gestion de l'UAPV.

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 26 avril 2017

**V/Réf. : DEF-LP180014217 Licence professionnelle « Management des risques technologiques
et professionnels »**

N/Réf. : PhP/JD – 2017-101

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de la licence professionnelle
« Management des risques technologiques et professionnels », établi par l'HCERES.**

Remarque préliminaire

Le porteur actuel de la licence professionnelle « Management des Risques Technologiques et Professionnels » (MRTP) a pris cette responsabilité à la rentrée 2015. La rédaction du rapport d'auto-évaluation a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements concernant la structure et le pilotage de cette formation qui n'étaient pas conformes aux arrêtés fixant le cadre des licences professionnelles : absence de projet tuteuré, rapport des coefficients entre les UCE d'une même UE, fonctionnement du conseil de perfectionnement... Des corrections ont été apportées après la rédaction de ce rapport où ces items ont été développés et clairement répertoriés dans les points à améliorer de chaque rubrique.

L'HCERES n'a pas toujours tenu compte de ces éléments dans son rapport d'évaluation, et cela donne une connotation assez négative à cette licence au niveau de l'Université alors que des aménagements ont déjà été mis en place.

Les réponses aux différents points faibles ou remarques soulevés par le rapport HCERES sont insérées dans le texte du rapport.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence

Direction Générale des Services

Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville

74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 25

Fax. +33 (0)4 90 16 25 20

<http://www.univ-avignon.fr>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Licence bien implantée dans le secteur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, par des interactions fortes avec les entreprises et les organismes dédiés.
- Bon suivi de l'alternance.
- Excellent taux de réussite.

Points faibles :

1. Formation fortement déconnectée du monde universitaire.

La licence MRTP s'appuie sur une collaboration entre l'UAPV et l'AFPI84 régie par une convention conforme à un accord-cadre signé par l'UAPV et l'UIMM Vaucluse (12 octobre 2005). Les rôles de chacun des partenaires y sont définis.

L'article 6 précise également que :

- l'UAPV fournit les référentiels de la formation licence professionnelle MRTP. Le Responsable pédagogique de la formation élabore le calendrier de l'alternance en tenant compte des contraintes du site de formation.
- Les enseignements seront dispensés dans les locaux de l'AFPI 84. L'AFPI 84 veille à la mise à disposition des capacités d'accueil et des matériels nécessaires adaptés en fonction des spécificités des enseignements.

Afin de renforcer le lien avec l'Université, il a été proposé que la demi-journée de présentation de rentrée ait lieu sur le site des Agrosciences et non sur le Pôle formation des industries de l'AFPI84. Les alternants pourront ainsi découvrir l'environnement et les services (Bibliothèque, accompagnement, Pôle sportif) que leur propose l'Université. Le fait que les alternants soient en entreprise ou en formation 7h par jour (8h30-12h/13h-16h30) ne facilite cependant pas l'accès à ces services ou la participation aux activités proposées par l'UAPV.

2. Absence de projet tuteuré.

Ce point a été mis en évidence lors de la rédaction de l'auto-évaluation et soumise au conseil de perfectionnement du mois de juillet 2016. La mise en œuvre du projet tuteuré s'est avéré un sujet délicat car dégager du temps pour celui-ci nécessite de diminuer le volant d'heures alloué aux autres UE. Dans un premier temps, il a été envisagé d'utiliser les semaines d'alternance et de différencier stage d'alternance (évalué à travers le mémoire et la soutenance) et le projet tuteuré (évalué par le tuteur en entreprise). Cette solution n'a pas été retenue car elle délègue trop fortement le tutorat au niveau du tuteur en entreprise et la question est restée en suspens... Certains formateurs demandent également des travaux de groupes sous forme de projet lors de leur intervention. Le temps consacré à l'encadrement de ces travaux pourrait être extrait du volume horaire de l'intervention et faire partie intégrante du projet tuteuré. Le prochain conseil de perfectionnement devra donc statuer sur les conditions de réalisation de ce projet tuteuré. Ce dernier a

néanmoins été mentionné dans la fiche AOF de l'offre de formation et intégré comme une UE séparée dans la proposition de maquette soumise à l'Université bien que ses contours restent encore à préciser.

3. Absence d'enseignement de langue étrangère dans la maquette pédagogique.

Les enseignements transversaux sont effectivement présents dans la licence MRTP. Ils sont rassemblés dans l'unité d'enseignement « Anglais - Analyse de situations ».

L'enseignement de la langue met l'accent sur la pratique de l'anglais appliqué aux domaines étudiés à travers des mises en situations professionnelles (vocabulaire technique dédié aux risques chimiques, physiques, incendie et environnementaux) (25h). L'analyse des situations est centrée sur la communication (conduite de réunion, gestion des conflits, de situations de crise) (25h). On peut également citer l'UE « Hygiène et sécurité du travail » qui aborde la partie réglementaire de la sécurité au travail dans les entreprises et s'intègre donc dans la connaissance de l'entreprise.

4. Absence de conseil de perfectionnement.

Suite à la rédaction du rapport d'auto-évaluation, le fonctionnement du conseil de perfectionnement a été relancé en juillet 2016 en sollicitant de nouveaux membres. Les décisions qui ont été validées lors sa tenue ont été mises en œuvre à la rentrée 2016. Désormais sa composition qui respecte l'accord cadre UIMM/UAPV est établie en début d'année universitaire. Le conseil comprend, à part égales, des représentants de l'Université et des secteurs professionnels intéressés par la licence (faisant éventuellement partie de l'équipe pédagogique ou exerçant le rôle de tuteur) ainsi que des membres de l'UIMM et de l'AFPI84 auxquels s'ajoute le représentant élu des alternants. Pour la promotion actuelle, la réunion de ce conseil est fixée en mai.

5. Absence de dispositif ou de passerelle permettant d'accueillir les étudiants n'ayant pas trouvé de contrat de professionnalisation fin octobre.

L'admission à la licence est conditionnée par la signature d'un contrat de professionnalisation et si la conseillère de l'AFPI84 accompagne les candidats admissibles dans leur recherche d'une entreprise, chaque année un ou deux d'entre eux ne parviennent pas obtenir ce contrat, leurs contraintes personnelles étant trop fortes. Pour 80% d'entre eux, les candidats sont issus d'un DUT HSE et l'offre de formation de l'UAPV ne correspond pas à leurs aspirations. Par ailleurs, vu la date, les inscriptions à d'autres formations sont closes depuis longtemps. Il serait en effet souhaitable de récolter des informations sur le devenir de ces candidats afin de réorienter éventuellement les étudiants connaissant la même situation.

6. Fort taux de poursuite d'études (56 %) pour une licence professionnelle.

La volonté de poursuivre ses études à la suite d'une licence professionnelle est de plus en plus importante du fait du contexte économique et de l'augmentation de l'offre des masters professionnels. Les étudiants y voient

la possibilité d'obtenir un diplôme de niveau plus élevé et une meilleure embauche et les entreprises qui les ont accueillis en licence leur proposent souvent de renouveler leur alternance au niveau d'un master cette fois. Certains alternants vont même jusqu'à refuser une embauche en sortie de Licence préférant compléter leur formation en master. Suivant les besoins et les moyens des entreprises, cet engouement se traduit parfois par une baisse du nombre de propositions de stage en alternance pour la licence professionnelle au niveau de nos partenaires industriels et constitue un frein au placement de nos candidats admissibles. Cependant, le taux d'insertion professionnelle L+3 se situe autour de 70 et 90%, ce qui plaide en faveur du bon positionnement de la licence MRTP auprès des professionnels.

7. Aucun dispositif d'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel.

Chaque alternant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur académique choisi parmi les membres de l'équipe de formation. À chaque période de formation, ce tuteur fait le point avec l'alternant sur le déroulement de son année de formation et le sensibilise à l'élaboration de son projet professionnel. Deux entrevues sur les lieux de l'entreprise contribuent également à en affiner le contenu. Il est également prévu de mettre à jour la fiche RNCP pour tenir compte de l'évolution des programmes en s'appuyant sur la description des compétences professionnelles attendues des diplômés décrites dans le supplément au diplôme. À la connaissance du responsable pédagogique, il n'existe pas de référentiels de compétences adaptées aux licences professionnelles : la lettre de la DGESIP A1-1 n°209 daté de janvier 2017 précise qu'ils seront disponibles début 2017. En l'absence de référentiel uniformisé, l'équipe pédagogique a proposé une grille d'évaluation de compétences professionnelles qui a été adjointe au carnet de liaison. Les étudiants ont également accès aux grilles d'évaluation de compétences utilisées par le jury lors de l'examen de leur mémoire et lors de la soutenance de celui-ci. Il est nécessaire de réfléchir à comment parfaire cette approche et mettre en place un dispositif d'accompagnement concret.

8. Dispositif d'évaluation des enseignements insuffisant.

Les dispositifs d'évaluation des enseignements ont été introduits depuis l'année 2015-2016 sur la base d'un questionnaire fournit en annexe au dossier. Le dispositif a été complété en fin d'année de formation et nous disposons maintenant de trois sortes d'évaluations dont deux s'adressent aux étudiants.

- À chaque rendu de note, les alternants sont amenés à évaluer chaque enseignement au moyen d'un questionnaire anonyme. Ce questionnaire a tout d'abord été distribué à la fin des périodes de formations puis mis en ligne dès cette année. Les alternants sont régulièrement sollicités pour remplir ces feedbacks qui proposent d'évaluer différents critères concernant les enseignements (durée, proportion cours/TD/TP, adéquation et liens avec le reste de la formation) mais aussi des intervenants (qualité de l'intervention, accessibilité en dehors des interventions...). Les points forts et les points faibles de chaque enseignement sont également demandés. Enfin, une place est laissée aux commentaires libres.

- La formation dans son ensemble est également évaluée à travers un questionnaire de fin de formation organisée par l'AFPI84. Le questionnaire aborde les thèmes suivants : la formation, les outils de communication, la vie au centre, l'entreprise d'accueil et la satisfaction globale. Ici aussi, une place est laissée aux commentaires libres.

Les tuteurs en entreprise sont également sollicités par le biais d'une enquête de satisfaction dans laquelle ils peuvent donner leur opinion à propos de l'adéquation de la formation par rapport à leurs attentes, des outils de communication et leur satisfaction globale. Ils se prononcent également sur l'éventualité de reprendre un alternant de cette formation et ont aussi la possibilité d'ajouter des commentaires libres.

Les taux de réponses à ces trois enquêtes sont proches de 100%. Les enquêtes sont ensuite traitées sous forme de graphiques interprétables et analysées lors du conseil de perfectionnement (les commentaires libres sont intégralement reportés à la suite des données chiffrées dans leur version brute et sans correction...). L'analyse des enquêtes de l'année 2015-2016 a d'ailleurs conduit le conseil de perfectionnement à procéder à de nouveaux recrutements et modifier une partie des contenus ou du volume de certaines UE.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle MRTP, ouverte uniquement en alternance sous contrat de professionnalisation et dont l'objectif est de former des professionnels dans les domaines de la sécurité au travail et de l'environnement, remplit son rôle auprès des industriels avec lesquels des partenariats ont été tissés, même si des conventions n'ont pas été signées.

En revanche son fonctionnement, entièrement délocalisée au pôle formation des industries technologiques, sous les directives de l'AFPI84, est très éloigné de l'université à laquelle elle est rattachée et, de facto, ne répond pas aux critères standards d'une formation universitaire de ce type.

Voir réponse au point faible 1)

Les rôles de chacun des partenaires sont définis par une convention et l'article 5 stipule que « L'AFPI84 met en œuvre le recrutement des apprenants et des entreprises, en partenariat avec l'UAPV. L'admission des candidats est prononcée par une Commission d'admissibilité. Cette dernière comprend, à minima, pour la formation Licence Professionnelle MRTP, le Responsable Pédagogique ou son représentant et son correspondant AFPI 84 ou son représentant. »

Pour cadrer au plus près au calendrier des demandes d'inscriptions en Licence, nous avons introduit la possibilité de déposer un dossier de préinscription dès la fin du mois de janvier au niveau de l'AFPI. Du fait de la convention, ce dossier existait déjà, mais sa date de disponibilité a été avancée. Afin de répondre dans les délais légaux, la gestion de ces dossiers est réalisée par la correspondante AFPI84 et nous organisons conjointement et conformément à l'article cités ci-dessus des commissions d'admissibilité mixte UAPV/AFPI84 au fil de l'eau. Cette procédure nous permet de sélectionner les candidats potentiels plus en amont

qu'auparavant et de les accompagner éventuellement dans la recherche de leur contrat de professionnalisation. Il ne s'agit en aucun d'une reprise en main unilatérale de la part de l'APFI84.

Il serait nécessaire de revoir son fonctionnement en ce qui concerne la conformité à l'arrêté de 1999 des licences professionnelles, l'accompagnement des étudiants, l'utilisation des outils numériques, la mise en place d'un réel conseil de perfectionnement (voir réponse ci-dessus. L'équipe pédagogique devrait également s'interroger sur le fort taux de poursuites d'études.

Voir réponse point faible 4)

Enfin la question reste posée du doublon qui peut apparaître au sein de la même université avec une licence professionnelle Management sécurité gestion des risques appartenant à l'UFR Droit, économie, gestion de l'UAPV.

Il existe en effet deux licences professionnelles dans le domaine du management des risques portées par l'UAPV.

La licence MRTP s'adresse à des étudiants inscrits en formation initiale ayant réalisé un parcours à dominante scientifique et technique, principalement des DUT HSE (80%). La formation, elle aussi à dominante scientifique, permet d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la politique et du plan d'action en matière de qualité, sécurité, hygiène et environnement d'une l'entreprise ou d'un site tout en garantissant leur conformité par rapport aux exigences règlementaires en vigueur. Selon la spécialité choisie, les diplômés seront en mesure d'analyser et d'évaluer les risques technologiques et professionnels et de mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées, en termes de sécurité nucléaire ou environnementale Ils s'insèrent principalement dans le domaine industriel (industries manufacturières, extractives et autres).

La licence MSGR concerne des étudiants majoritairement inscrits en formation continue, étant en poste dans des structures publiques (hôpitaux, SDIS, collectivités territoriales) ou aspirant à passer des concours (sapeurs-pompiers) qui requièrent un niveau Bac + 3. Contrairement à la licence MRTP, l'accès à cette formation se fait largement par le biais de la formation continue (90%), via la validation des acquis de l'expérience (VAE) et professionnels (VAP). La formation est plus tournée vers la gestion des risques et le management de la sécurité des biens et des personnes, avec une approche centrée sur l'expertise technique des réglementations associés à la gestion des risques naturels (inondations, feux de forêts) et secondairement technologiques (mais en aucun cas nucléaires). Les diplômés seront à même de manager une équipe ou un service de plusieurs agents en charge d'identifier ces risques, de les analyser, de les prévenir et de les maîtriser. Ils auront d'importantes responsabilités dans la mise en place des nouvelles réglementations en vigueur (loi NOTRE et MAPTAM de 2014, loi GEMAPI de 2015, norme ISO 9001 et 31000) et doivent être en mesure de proposer des plans d'actions à leur directeur ou responsable, avec une grande maîtrise technique et opérationnelle.

S'adressant à des candidats ayant des profils différents, tant dans leur formation (initiale/continue) que dans leur provenance (scientifique et technique / sanitaire et social), ces deux licences professionnelles s'avèrent tout à fait différentes et complémentaires. Le risque de chevauchement est donc marginal.



Philippe ELLERKAMP